H

Sa Majesté le Roi de Suède:

M. le Directeur-Général E. O. J. Björklund, Chef de l'Administration de Brevets et d'Enveriet par le l'Administration de l'Adm Brevets et d'Enregistrement;

M. K. H. R. Hjertén, Conseiller de la Cour d'Appel de Göta;

M. A. E. Hasselrot, ancien Directeur de Bureau à ladite Administration Conseil en matière de propriété industrielle;

Le Conseil fédéral de la Confédération suisse:

S. Exc. M. Arthur de Pury, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotett

M. Walther Kraft, Directeur du Bureau Fédéral de la Propriété Intellet tuelle:

Le Président de la République française:

Pour les Etats de Syrie et du Grand Liban:

S. Exc. M. Chassain de Marcilly, Envoyé Extraordinaire et Ministra Plénipotentiaire de France à la Haye;

Le Président de la République tchécoslovaque:

S. Exc. M. P. Barácek, Ingénieur, Envoyé Extraordinaire et Ministre ple nipotentiaire de Tehécoslovacuia à la II nipotentiaire de Tchécoslovaquie à la Have;

M. le Dr. Karel Hermann-Otavsky, Professeur à l'Université de Prague.

M. Bohuslav Pavlousek, Ingénieur, Vice-Président de l'Office des Brevel de Prague.

de Prague;

Son Altesse le Bey de Tunis:

S. Exc. M. Chassain de Marcilly, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plédit notentiaire de France à la Havan potentiaire de France à la Haye;

Le Président de la République turque:

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouve Mehmed Essad Bey, Chargé d'Affaires de Turquie à la Haye; en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

ARTICLE PREMIER

Les pays contractants sont constitués à l'état d'Union pour la protect^{ion}

la propriété industrielle.

La protection de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la protection de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la protection de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'inventignement de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les brevets de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a pour objet les dessins de la propriété industrielle a propriété industr tion, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les marques fabrique ou de commerce le nom commercial et les industriels, les marques fabrique ou de commerce, le nom commercial et les indications de provenance appellations d'origine, ainsi que la répression de la appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale.

La propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure à l'industrie et au comperce propriété industrie et au comperce propriété industrie et au comperce propriété de la plus large, et s'applieure propriété industrie et au comperce propriété industrie et au comperce propriété industrie et au comperce propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large, et s'applieure propriété industrielle s'entend dans l'acception la plus large propriété de la lar non seulement à l'industrie et au commerce proprement dits, mais également domaine des industries agricoles (vinc. grain facille des industries des domaine des industries agricoles (vins, grains, feuilles de tabac, fruits, bestiant etc.) et extractives (minéraux caux minérales etc.)

Parmi les brevets d'invention sont comprises les diverses espèces de brevets admises par les législations de industriels admises par les législations des pays contractants, telles que bre d'importation, brevets de perfectionnement, brevet de perfectio d'importation, brevets de perfectionnement, brevets et certificats d'addition,

ARTICLE 2

Les ressortissants de chacun des pays contractants jouiront dans tous autres pays de l'Union, en ce qui concerne la protection de la propriété intrielle, des avantages que les lois respectives accordant trielle, des avantages que les lois respectives accordent actuellement ou accordent par la suite aux nationaux, le tout sans préjudiront par la suite aux nationaux, le tout sans préjudice des droits spéciales prévus par la présente Convention. En convention de la présente des droits spéciales présentes de la présente convention. prévus par la présente Convention. En conséquence, ils auront la même le tection que ceux-ci et le même recours légal contre toute atteinte portée à droits sous réserve de l'accomplissement de droits, sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités important aux nationaux. aux nationaux.